



JUIN
2021

Ituri

Résurgence du conflit et échec de la politique de consolidation de la paix

Thierry VIRCOULON

L’Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d’information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l’Ifri est une association reconnue d’utilité publique (loi de 1901). Il n’est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L’Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l’échelle internationale.

Les opinions exprimées dans ce texte n’engagent que la responsabilité de l’auteur.

ISBN : 979-10-373-0363-9

© Tous droits réservés, Ifri, 2021

Couverture : © Thierry Vircoulon

Comment citer cette publication :

Thierry Vircoulon, « Ituri : Résurgence du conflit et échec de la politique de consolidation de la paix », *Études de l’Ifri*, Ifri, juin 2021.

Ifri

27 rue de la Procession 75740 Paris Cedex 15 – FRANCE

Tél. : +33 (0)1 40 61 60 00 – Fax : +33 (0)1 40 61 60 60

E-mail : accueil@ifri.org

Site internet : ifri.org

Auteur

Thierry Vircoulon est chercheur associé à l'Ifri. Ancien élève de l'École normale d'administration (ENA) et titulaire d'un master en science politique de la Sorbonne, il a travaillé pour le Quai d'Orsay et la Commission européenne et a été directeur Afrique centrale pour International Crisis Group. Il a vécu en Afrique du Sud, au Kenya et en République démocratique du Congo.

Résumé

Située à l'extrême nord-est de la République démocratique du Congo, la province de l'Ituri a connu une décennie de paix relative de 2007 à 2017. Elle est victime de la résurgence de son conflit intercommunautaire historique entre les Hema et les Lendu. Depuis trois ans, ce conflit, mélange de brigandage, de cycles d'attaques de villages, de représailles et de pratiques guerrières de nature sorcellaire, s'étend malgré les interventions de l'armée, les efforts d'inclusivité politique et les négociations engagées à l'été 2020. La résilience de certains groupes armés et le retour du conflit intercommunautaire historique mettent en lumière les insuffisances et lacunes de la politique de consolidation de la paix menée après 2007, qui n'est pas parvenue à extirper les racines de la conflictualité. En l'absence de progrès sur le front de la gouvernance, l'Ituri reste prisonnière du cercle vicieux de la conflictualité, à l'instar du Nord et du Sud-Kivu.

Executive summary

In the far northeast of the Democratic Republic of Congo, the province of Ituri experienced a decade of relative peace between 2007 and 2017 and is nowadays victim of the resurgence of its historic inter-communal conflict between the Hema and the Lendu. For three years, this conflict, a mixture of brigandage, cycles of attacks on villages, reprisals and warlike practices with a witchcraft nature, has been spreading despite the interventions of the army, the efforts of political inclusiveness and the negotiations initiated during summer 2020. The resilience of certain armed groups and the return of the historic intercommunal conflict highlight the inadequacies and gaps in the peacebuilding policy carried out after 2007, which failed root out the causes of conflictuality. Facing the lack of progress on the governance front, Ituri remains trapped in the vicious circle of conflict, like in North and South Kivu.

Sommaire

INTRODUCTION	5
UNE PROVINCE DE MULTIPLES CONFLITS	7
La résilience d'une guérilla ultra-locale : la FRPI	7
L'extension iturienne des Forces démocratiques alliées (ADF)	8
La CODECO : la résurgence du conflit intercommunautaire historique.....	8
Troubles frontaliers	13
ECHecs DES TENTATIVES DE RÉSOLUTION DES CONFLITS ARMÉS	15
L'intervention militaire	15
Le DDR au cœur des négociations de paix	16
<i>Les DDR en Ituri : faux départ et jeu de dupes</i>	<i>18</i>
Inclusivité politique au niveau provincial	20
LES RACINES INTACTES DE LA CONFLICTUALITÉ.....	22
Le problème foncier : traiter les effets au lieu des causes	22
L'échec de la tentative de réindustrialisation du secteur aurifère	25
Une lacune : la compréhension de la configuration politico- ethnique post-conflit	28
CONCLUSION	29

Introduction

L'Ituri est située à l'extrême nord-est de la République démocratique du Congo (RDC), à la jonction des frontières sud-soudanaise et ougandaise. Ancien district de la Province orientale, elle est devenue une des 26 provinces du pays en 2015 avec l'application de la décentralisation. Cette périphérie peuplée par environ 5 millions d'habitants a été le théâtre d'une intervention militaire européenne en 2003 (l'opération Artémis) qui fut la première de son genre et inaugura une série d'interventions militaires de l'Union européenne en Afrique¹.

Par rapport aux conflits qui se sont développés au Nord et Sud Kivu à la fin du XX^e siècle et qui perdurent aujourd'hui, l'Ituri a la double particularité d'avoir occupé une place périphérique et d'avoir connu une période d'accalmie de 2007 à 2017. L'Ituri a été entraînée dans la deuxième guerre du Congo à partir de 1998. Occupée par l'armée ougandaise de 1998 à 2002, elle a connu d'importantes violences de 1999 à 2006² qui firent environ 60 000 victimes. En Ituri, le conflit a à cette époque pris la forme d'un affrontement interethnique entre milices locales Hema (le Parti pour l'unité et la sauvegarde de l'intégrité du Congo, PUSIC, et l'Union des patriotes congolais, UPC) et Lendu (le Front des nationalistes et intégrationnistes, FNI, et la Force de résistance patriotique en Ituri, FRPI)³. Si l'Ituri compte une quinzaine de groupes ethniques dont l'importance démographique est sujette à des chiffres contradictoires, les Hema et les Lendu comptent parmi les principales ethnies de cette zone et entretiennent depuis la colonisation une rivalité qui se cristallise sur la question foncière. Cet affrontement interethnique aux racines historiques anciennes a été alimenté et instrumentalisé par certains protagonistes du conflit du Nord-Kivu et des autorités ougandaises. De ce fait, le conflit iturien a aussi été un dommage collatéral des luttes au Nord-Kivu. Grâce à l'arrestation des principaux seigneurs de guerre dont certains ont été déférés à la Cour pénale internationale⁴, à des accords avec les milices et un

1. Notamment en République démocratique du Congo, au Tchad et en Centrafrique : EUFOR RD Congo (2006), EUFOR Tchad/RCA (2008-2009) et EUFOR RCA (2014-2015).

2. Le conflit s'est déroulé en plusieurs séquences et sa période la plus intense a duré de 2001 à 2003.

3. Sur l'histoire de ce conflit, lire T. Vircoulon, « L'Ituri ou la guerre au pluriel », *Afrique contemporaine*, 2005/3, n° 215, p. 129-146 ; A. Maindo Monga Ngonga, « La république de l'Ituri » en République démocratique du Congo : un Far West ougandais », *Politique africaine*, 2003/1, n° 89, p. 181-192.

4. Mathieu Ngudjolo Chui, le leader du FNI, Germain Katanga de la FRPI et Thomas Lubanga de l'UPC.

programme de démobilisation, désarmement et réinsertion (2004-2006), les combats ont cessé en Ituri à partir de 2006-2007. Seule la FRPI a continué un conflit de très basse intensité localisé autour de son fief dans le sud de l'Ituri. À la suite de la politique de décentralisation adoptée en 2015, l'Ituri est passée du statut de district à celui de province. Dans ce nouveau contexte institutionnel et territorial, deux nouveaux développements conflictuels ont eu lieu :

L'extension de la zone d'action des Forces démocratiques alliées (ADF) du territoire de Béni au Nord-Kivu au territoire de Mambasa en Ituri à partir de 2015. La résurgence de l'affrontement intercommunautaire Hema/Lendu dans le territoire de Djugu à partir de la fin 2017 par un groupe armé lendu dénommé la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO).

Cette note analyse la pluralité des conflits armés en Ituri qui mettent en évidence l'échec des tentatives de consolidation de la paix. La continuité problématique de ces conflits armés s'explique par la persistance des causes historiques et structurelles de la conflictualité locale qui n'ont pas été réduites malgré 20 ans de présence de l'ONU (Organisation des Nations unies) dans cette périphérie troublée. La politique de consolidation de la paix mise en œuvre après le conflit de 1999-2006 s'est contentée de traiter les effets en lieu et place des causes de la conflictualité. Cette analyse est le produit du suivi de l'évolution de la situation iturienne grâce à un réseau de sources locales communautaires et une expérience professionnelle dans cette province.

Carte de la province de l'Ituri et de ses territoires



Source : Cellule d'analyse des indicateurs de développement, Primature, République démocratique du Congo.

Une province de multiples conflits

L'Ituri est marquée par plusieurs conflits armés et par des incidents frontaliers ponctuels⁵. Outre la CODECO qui est une nouvelle milice et actuellement le principal acteur de la violence dans la province, deux autres groupes armés historiques s'opposent depuis plusieurs années aux forces de sécurité étatiques : la FRPI et les ADF.

La résilience d'une guérilla ultra-locale : la FRPI

Créée en novembre 2002, la FRPI est le seul groupe armé à être resté actif après le conflit iturien de 1999-2006. Cette milice ethnique des Lendu du sud de l'Ituri (aussi appelés Ngiti et localisés dans le territoire d'Irumu) a été formée dans le cadre de ce conflit et lui a survécu, contrairement à d'autres milices (le FNI, le PUSIC, l'UPC). La FRPI était à cette époque alliée à une autre milice lendu, le FNI qui représentait les Lendu du nord (territoire de Djugu). Elle luttait alors contre les milices hema. La FRPI a une base ethnique clairement identifiée : la chefferie des Walendu Bindi dont le chef-lieu est Gety et le député national Wilson Adirodu⁶. Bien que ses deux leaders historiques (Germain Katanga et Bernard Kakado) aient été arrêtés en 2007, la FRPI s'est maintenue dans son fief ethnique, son quartier général ayant toujours été localisé à Gety et sa direction passant de Baudouin Adirodo à Justin Banaloki alias « Cobra Matata » en 2012. Cette année a correspondu à une reprise d'activité de la FRPI et à la rupture du *modus vivendi* qui s'était instauré avec l'armée congolaise. Malgré l'arrestation de Cobra Matata en 2014 qui avait intégré les Forces armées de la république du Congo (FARDC) dans le cadre de nouveaux accords de paix puis avait déserté, des négociations pour la démobilisation de la FRPI ont échoué. Mbadu Adirodu⁷ a alors pris le

5. La définition de conflit armé utilisée dans cette analyse est empruntée à l'Armed Conflict Survey de l'Institut International pour les Études Stratégiques, disponible sur : www.iiss.org.

6. Sur le rôle clé des chefferies dans le système politico-administratif congolais, lire J. Battory et T. Vircoulon, *Les pouvoirs coutumiers en RDC : institutionnalisation, politisation et résilience*, Notes de l'Ifri, Ifri, 6 mars 2020.

7. La famille Adirodu semble jouer un rôle clé dans la FRPI depuis sa création. Elle est une des familles notabiliaires de la chefferie de Walendu Bindi et elle compte actuellement un député national.

commandement de la milice, continuant à pratiquer le banditisme et à affronter épisodiquement l'armée congolaise. Toutefois, comme la zone d'activité de la FRPI est restée limitée à une fraction du territoire d'Irumu pendant une dizaine d'années, cette milice était considérée comme un danger mineur et ne remettait pas en cause la paix qui régnait dans les autres territoires de l'Ituri⁸.

L'extension iturienne des Forces démocratiques alliées (ADF)

Historiquement basées dans la vallée de la Semliki à la frontière du Nord-Kivu et de l'Ituri⁹, les ADF ont étendu leurs opérations jusqu'au territoire de Mambasa à partir de 2015 (plus particulièrement dans les groupements Bangole et Mambembe dans la chefferie de Babila-Babombi). Outre le fait que le territoire de Mambasa soit une zone forestière propice pour se cacher, leur implantation dans ce territoire est liée à des trafics d'or et de bois avec l'Ouganda (l'exploitation forestière a lieu majoritairement dans les territoires de Mambasa et Irumu et il y a de nombreux sites d'orpaillage dans la forêt). Le sud de l'Ituri constitue donc pour les ADF à la fois une zone de sanctuaire et une zone de business¹⁰. En 2020, ils ont été surtout repérés dans le sud du territoire d'Irumu et de nombreux villages se sont vidés à leur approche en raison de la réputation de violence extrême qu'ils ont acquise au Nord-Kivu¹¹.

La CODECO : la résurgence du conflit intercommunautaire historique

Historiquement, la conflictualité en Ituri a été dominée par l'antagonisme entre Hema et Lendu, les deux ethnies dominantes politiquement¹². Plusieurs épisodes d'affrontements dont les plus importants ont eu lieu en 1911 (meurtre du chef hema Bomera qui est vu comme le point de départ de l'antagonisme interethnique¹³), 1923,

8. E. Claverie, « Vivre dans le « combattantisme », parcours d'un chef de milice en Ituri (République démocratique du Congo) », *Terrain, anthropologie et sciences humaines*, n° 65, septembre 2015, p. 159-181, disponible sur : www.journals.openedition.org.

9. Sur l'origine et l'histoire de ce groupe armé, lire « L'Est du Congo : la rébellion perdue des ADF-Nalu », International Crisis Group, 19 décembre 2012.

10. « RDC : nouveaux massacres meurtriers en Ituri attribués aux ADF », *Jeune Afrique*, 11 septembre 2020, disponible sur : www.izuba.info.

11. T. Vircoulon et J. Batory, « L'islam radical en République démocratique du Congo : entre mythe et manipulation », *Note de l'Ifri*, Ifri, 2016.

12. Sur l'histoire de l'antagonisme entre Hema et Lendu, lire D. Fahey, *L'Ituri : or, questions foncières et ethnicité dans le nord-est du Congo*, Rift Valley Institute, 2013.

13. Bomera était un chef hema imposé aux Ngiti d'Irumu par les autorités coloniales. Les Ngiti se révoltèrent contre lui et, après son assassinat, les autorités coloniales les réprimèrent mais abandonnèrent toute tentative d'instaurer un chef unique pour cette zone

1966, 1979, 1992 et 1999-2006, ont rythmé l'histoire de cette région¹⁴. Cet antagonisme s'est cristallisé autour de la question de la terre au point que la violence foncière est devenue chronique en Ituri. Au cours du XX^e siècle, les transformations historiques du foncier ont conduit à la coexistence de propriétés communautaires sous l'autorité des chefferies et de propriétés agricoles créées par le colonat belge. La zaïrianisation des années 1970 a abouti à un transfert de ces « grandes concessions » à une nouvelle classe d'entrepreneurs agricoles essentiellement hema. Outre cette nationalisation foncière qui a abouti *de facto* à une ethnicisation des terres, la législation foncière de 1973, associée à la corruption de l'administration, a conduit à une aliénation massive des terres possédées sous le droit coutumier et à un pluralisme juridique complexe façonnant l'accès à la terre¹⁵. Traditionnellement, les chefs coutumiers qui détenaient la terre « au nom de leur communauté » l'ont en grande partie privatisée tout en continuant à mettre en avant les prérogatives foncières que leur accorde le droit coutumier. Cette contradiction a rendu particulièrement incertaine la propriété foncière en multipliant les raisons de contestation des droits de propriété. Par ailleurs, les inégalités d'accès à la terre ont été progressivement exacerbées par la croissance démographique, les problèmes de coexistence entre éleveurs (Hema) et agriculteurs (Lendu)¹⁶, l'expansion des Nande en provenance du Nord-Kivu¹⁷, la spéculation foncière par la bourgeoisie urbaine en formation, la découverte de nouveaux gisements aurifères, la corruption de l'administration, etc. Les grands concessionnaires hema dont les propriétés étaient importantes dans le territoire de Djugu sont devenus le symbole de cette inégalité et ont focalisé le ressentiment populaire des Lendu. Dans ce territoire qui est le plus riche et le plus complexe en termes de peuplement¹⁸, les leaders

et créèrent neuf chefferies basées sur les communautés existantes : six placées sous l'autorité de chefs ngiti et trois sous celle de chefs hema. Les Lendu considèrent le meurtre de Bomera comme le premier exemple de leur résistance face à la domination hema.

14. Sur la généalogie des conflits en Ituri et leur dimension foncière, lire T. Vircoulon, « L'Ituri ou la guerre au pluriel », *Afrique contemporaine*, 2005/3, n° 215, p. 129-146, disponible sur : www.cairn.info ; T. Vircoulon, « The Ituri Paradox: When Armed Groups Have a Land Policy and Peacemakers Do Not », in *The Struggle over Land in Africa: Conflicts, Politics & Change*, Ward Anseeuw and Chris Alden, Cape Town, HRSC Press, 2010.

15. Sur le dualisme entre droit moderne et droit coutumier et le rôle des chefs dans l'accès à la terre, lire J. Batory et T. Vircoulon, *Les pouvoirs coutumiers en RDC : institutionnalisation, politisation et résilience*, *Notes de l'Ifri*, Ifri, 6 mars 2020.

16. À la fin du XX^e siècle, l'Ituri était devenue l'une des principales régions de production de viande de bœuf du pays grâce notamment au soutien des bailleurs.

17. Les Nande, ethnie autochtone de la zone de Beni-Butembo au Nord-Kivu, réputée pour sa prospérité commerciale, ont développé une présence importante en Ituri. Ils sont présents dans tous les centres urbains des territoires d'Irumu, de Mambasa et de Djugu et jouent un rôle important dans le commerce de l'or et du bois.

18. Il y a de très nombreuses enclaves hema dans les chefferies lendu et vice-versa.

traditionnels et paysans lendu sont entrés en conflit avec les concessionnaires hema qui avaient acquis des propriétés après l'indépendance et ont continué leur expansion foncière grâce à leurs relations politiques, souvent en annexant des terrains faisant partie de villages lendu voisins. Le crime originel qui a été le point de départ du conflit de 1999-2006 (l'assassinat par des Lendu de Hema se rendant à un mariage) est directement lié au ressentiment local contre un grand concessionnaire hema (Singa Kodjo) qui aurait étendu ses terres dans le territoire de Djugu. Le conflit de 1999-2006 a davantage exacerbé les enjeux et conflits fonciers avec son lot de déplacements de communautés, de dépossession, d'abandons et d'occupations de certaines terres¹⁹.

Depuis la fin de l'année 2017, on assiste à une reprise de la dynamique conflictuelle entre Hema et Lendu qui s'est initialement manifestée par l'émergence d'un nouveau groupe armé au nom inhabituel (la CODECO) mais qui était une organisation officielle bien connue en Ituri. Historiquement, la CODECO était une coopérative des Lendu d'Irumu (les Ngiti) fondée en 1978 par des jeunes lendus éduqués et localisée dans la chefferie des Walendu Bindi. La CODECO œuvrait au développement de la communauté ngiti en produisant une grande partie des biens alimentaires et du charbon de bois pour le marché de Bunia. Bernard Kakado, qui devint plus tard le grand féticheur des Ngiti et le chef spirituel de leur groupe armé pendant le conflit au début de ce siècle (la FRPI), était un des principaux animateurs de la CODECO avant d'être arrêté en 2009 et de mourir en prison en 2011²⁰.

En 2018, des attaques ciblant les Hema ont été revendiquées par la CODECO. Comme souvent, le crime originel qui a déclenché le conflit est entouré de mystère : ces attaques auraient été motivées par l'empoisonnement d'un prêtre lendu (Florent Dunji) par ses collègues hema le 10 juin 2017 à Drodoro²¹. De manière très révélatrice, le conflit a pour origine institutionnelle l'église catholique et pour origine géographique le territoire de Djugu : pour les raisons précédemment mentionnées, ce territoire a été la zone de départ du conflit de 1999-2006 et l'église catholique est une des institutions incarnant au niveau local la domination des Hema sur les Lendu. En effet, héritage d'un accès précoce des Hema aux écoles des missionnaires, le clergé

19. *Conflits fonciers en Ituri, poids du passé et défis pour l'avenir*, IKV Pax Christi & Haki na Amani, décembre 2009.

20. E. Claverie, « Vivre dans le "combattantisme", parcours d'un chef de milice en Ituri (République démocratique du Congo) », *Terrain, anthropologie et sciences humaines*, n° 65, septembre 2015, p. 159-181.

21. A. Sungura, L. Kitonga, B. van Soest et N. Ndeze, *Violence and Instability in Ituri*, Groupe d'études sur les conflits et la sécurité humaine, juillet 2020, disponible sur : www.gicnetwork.be ; *Résurgence des violences en Ituri ? La crise de Djugu en 2018*, IKV Pax Christi, février 2019, disponible sur : www.paxforpeace.nl.

catholique est encore localement dominé par des prêtres d'origine hema et est un grand propriétaire foncier.

Si le meurtre d'un prêtre lendu a été le crime déclencheur des heurts locaux entre Hema et Lendu qui ont ensuite connu une escalade, certaines sources font aussi référence à une « main invisible » extérieure à la province. L'antagonisme interethnique historique aurait été réactivé en fournissant des armes et de l'argent à certains acteurs locaux influents à une époque (2017-2018) où le gouvernement de Joseph Kabila tentait par tous les moyens de retarder les élections et suscitait des conflits dans plusieurs provinces²². Les anciens réseaux du FNI dans le territoire de Djugu (et plus particulièrement dans la chefferie des Walendu Pitsi) semblent avoir été mis à profit pour redéclencher le conflit interethnique. Le chef des Walendu Pitsi et des ex-miliciens du FNI – comme Mukwabe Mambo, un ex-leader du FNI qui était dans les rangs de la CODECO et qui a été tué en 2018 – sont souvent présentés comme à l'origine des premiers affrontements. De nombreux indices indiquent que la chefferie des Walendu Pitsi serait initialement la base ethnique de la CODECO. Ainsi, en mars 2020, deux responsables de la CODECO (Raymond Tseni et Joseph Kietsa Amule) ont été arrêtés par l'armée dans la chefferie des Walendu Pitsi et c'est aussi dans cette chefferie que le leader de la CODECO, Justin Ngudjolo, a été abattu par les Forces armées de la RDC (FARDC)²³.

En 2018, les premières attaques de la CODECO ont visé en particulier le bétail des éleveurs hema, notamment dans les chefferies Bahema-Nord, Bahema – Badjere et Walendu Pitsi dans le territoire de Djugu. Puis en dépit de l'intervention de l'armée et des efforts locaux de dialogue, la dynamique de ce conflit s'est étendue au territoire de Mahagi puis à celui d'Irumu et, par conséquent, à d'autres ethnies telles que les Alur et les Bira. L'expansion géographique des affrontements a entraîné d'autres ethnies dans le conflit et a conduit à une prolifération des milices ethniques. La confrontation n'est donc plus limitée à un duel entre les Lendu et les Hema.

Dirigée d'abord par Mukwabe Mambo puis par Justin Ngudjolo, la CODECO a fait des incursions en 2019 dans le sud du territoire de Mahagi dominé par les Alur et a installé son quartier général à Terali, une localité située à la limite entre les territoires de Mahagi et Djugu.

22. T. Vircoulon et J. Battory, « 2017, une année non électorale. Cartographie analytique des "points chauds" de la République démocratique du Congo », *Notes de l'Ifri*, mars 2018, disponible sur : www.ifri.org.

23. « Ituri : arrestation de deux leaders du groupe armé CODECO par les FARDC », *Radio Okapi*, 18 mars 2020 ; « Ituri : le chef rebelle Ngudjolo tué par les FARDC », *Radio Okapi*, 26 mars 2020.

Depuis, elle s'est étendue au territoire d'Irumu, où les Bira sont très présents²⁴. Les Hema ont créé leur propre milice (les Zairois²⁵) tandis que les Bira ont créé la Force patriotique et intégrationniste du Congo (FPIC, appelée aussi « Chini ya Kilima », ce qui signifie « en bas de la colline » en swahili) à la fin 2019. La FPIC a été créée en juin 2019 dans les localités de Nyakunde et Marabo (à environ 35 km au sud-ouest de Bunia) dans le territoire d'Irumu. Elle est surtout basée dans les chefferies Mobala et Babelebe et soutenue par le politicien bira Rajabu Tebabo Soborabo, président du parti Congolais unis pour le changement (CUC). Le groupe aurait été fondé et dirigé au début par Claude Liagabo Sugabo, ancien agent de l'Agence nationale des renseignements (ANR) et membre de la communauté Bira. Il a été arrêté le 7 février 2020, jugé pour participation à un mouvement insurrectionnel et condamné par la justice militaire le 27 juillet 2020 à 20 ans de prison. Le FPIC et les Zairois s'affrontent dans le territoire d'Irumu et la CODECO et le FPIC collaborent ponctuellement contre les Hema. La polarisation des relations ethniques va de pair avec la fragmentation de la CODECO depuis le début de l'année 2020 et la prolifération des milices ethniques dont l'auto-défense est toujours la justification²⁶. Au second semestre 2020, le territoire le plus violent a été celui d'Irumu en raison de l'activisme du FPIC et de la FRPI.

Comme dans d'autres provinces congolaises, les ethnies en Ituri ont créé des associations culturelles qui sont en réalité des « mutuelles ethniques » chargées de défendre leurs intérêts. Ces associations (Libération des opprimés et rejetés d'Ituri pour les Lendu – Lori –, Ente pour les Hema et Zunana pour les Bira) contribuent à la polarisation ethnique en échangeant des accusations sur les réseaux sociaux et les médias locaux. Ainsi, plusieurs ethnies ont formé un front anti-lendu en 2020. Ce front dénommé le G5-A est présidé par l'avocat Christian Utheki Udongo et réunit les ethnies victimes de la CODECO (Hema, Alur, Nyali, Mambisa, Ndo-Okebo) dans les territoires de Djugu, Mahagi et Irumu²⁷. Il dénonce les exactions commises par la CODECO et le FPIC et il a demandé une nouvelle visite du président Tshisekedi en Ituri ainsi que la démission du gouverneur Jean Bamanisa jugé incapable d'améliorer la situation²⁸.

24. Les Bira sont considérés comme l'ethnie autochtone de Bunia, le chef-lieu de la province.

25. Cette milice hema se fait aussi appeler le Front populaire d'autodéfense en Ituri.

26. *République démocratique du Congo : en finir avec la violence cyclique en Ituri*, International Crisis Group, 15 juillet 2020, disponible sur : www.crisisgroup.org.

27. « Ituri : le G5 dénombre 59 morts en deux semaines », *La Voix de l'Ituri*, 6 octobre 2020, disponible sur : www.lavoixdelituri.net.

28. « Ituri : le président de G5-A porte plainte contre le Gouverneur Bamanisa pour injures publiques et diffamation », *La Voix de l'Ituri*, 30 novembre 2020, disponible sur : www.lavoixdelituri.net.

Néanmoins des tensions politiques commencent à se faire jour dans cette coalition interethnique²⁹.

Les impacts de ce conflit intercommunautaire qui dure depuis trois ans sont considérables mais limités à la province. En effet, ce conflit interethnique prend la forme d'une guérilla rurale qui est un mélange de brigandage (braquages, extorsions et barrières sur les routes, vols de bétail³⁰), de cycles d'attaques de villages et de représailles et de pratiques guerrières de nature sorcellaire (décapitations, mutilations pour faire des gris-gris, etc.³¹). Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies, au dernier trimestre 2020, 2,4 millions de personnes avaient besoin d'assistance humanitaire, 1,6 million de personnes avaient été déplacées par les conflits en Ituri, 81 % de la population de la province était touchée par l'insécurité alimentaire, dont 29 % se trouvant dans la phase de crise ou d'urgence alimentaire. Les territoires les plus touchés sont Irumu et surtout Djugu où le taux d'insécurité alimentaire s'élève à 89 %³².

Troubles frontaliers

Outre ces guérillas congolo-congolaises, la province d'Ituri est aussi épisodiquement affectée par des incidents sécuritaires frontaliers. Des incidents entre les forces de sécurité congolaise et ougandaise ont parfois lieu sur la frontière lacustre entre les deux pays (le lac Albert) et des pêcheurs des deux pays sont parfois arrêtés ou harcelés³³. Après un incident sécuritaire qui a coûté la vie à un employé étranger d'une société pétrolière en 2007, une commission bilatérale de délimitation de la frontière lacustre a été mise sur pied et des discussions sur la délimitation des zones de pêche ont eu lieu mais ses travaux sont

29. « Ituri : annulation de la marche de « G5 », se dirige-t-on vers une division des « membres ? », Bunia actualités, 14 août 2020, disponible sur : www.buniaactualite.com.

30. L'insécurité sur les routes rend de plus en plus problématique l'approvisionnement de Bunia et de certaines villes en Ituri.

31. Mise à jour sur la situation dans les territoires de Djugu, Irumu et Mahagi, province de l'Ituri, du 1^{er} mai au 31 décembre 2020, Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme, janvier 2021. Ces pratiques guerrières sorcellaires ont été mises en évidence devant la Cour pénale internationale lorsqu'elle a jugé certaines affaires liées au conflit de 1999-2006. Voir E. Claverie, « Vivre dans le "combattantisme", parcours d'un chef de milice en Ituri (République démocratique du Congo) », Terrain, anthropologie et sciences humaines, *op. cit.*

32. Note d'information sur la situation humanitaire dans l'Ituri, OCHA, 17 septembre 2020.

33. « RDC-Ouganda : nouvel incident frontalier sur le lac Albert », Agence d'information d'Afrique centrale, 24 mai 2016, disponible sur : www.adiac-congo.com ; « RDC-Ouganda : Problématique, la pêche au lac Edouard », Agence Anadolu, 26 septembre 2017, disponible sur : www.aa.com.tr.

restés inachevés³⁴. Alors que l'éventualité de l'exploitation du pétrole du lac Albert a suscité un regain de tension entre les gouvernements ougandais et congolais autour de la frontière lacustre, l'éloignement de cette éventualité a renvoyé aux calendes grecques la délimitation de la frontière³⁵. Par ailleurs, les troubles qui agitent le Soudan du Sud depuis son indépendance se répercutent ponctuellement à l'extrême nord de l'Ituri. Des Sud-Soudanais se réfugient en Ituri et dans le Haut Uele en fonction de l'intensité des troubles dans leur région³⁶ et des incursions par l'armée sud-soudanaise et d'autres groupes armés ont ponctuellement lieu dans le territoire d'Aru³⁷.

34. « Lac Edouard : La FECOPEILE réclame la démarcation de la frontière entre la RDC et l'Ouganda », Radio Okapi, 5 mars 2018, disponible sur : www.radiookapi.net.

35. « L'or noir au Congo : risque d'instabilité ou opportunité de développement ? », International CrisisGroup, 11 juillet 2012, disponible sur : www.crisisgroup.org.

36. « RDC : nouvelles vagues des réfugiés sud-soudanais à Aru », Radio Okapi, 18 février 2019, disponible sur : www.radiookapi.net.

37. « Incursions de l'armée du Soudan du Sud dans l'est de la RDC », Deutsche Welle, 19 juin 2020, disponible sur : www.dw.com ; « Les autorités sud-soudanaises font un geste d'apaisement envers la RDC », Radio France International, 29 juin 2020, disponible sur : www.rfi.fr.

Échecs des tentatives de résolution des conflits armés

Les conflits actuels en Ituri sont gérés par une combinaison d'interventions militaires, de médiations locales et de programmes de démobilisation, désarmement et réintégration pour les miliciens (DDR). Des efforts d'inclusivité politique sont également menés pour apaiser le conflit interethnique.

L'intervention militaire

Comme indiqué précédemment, l'armée congolaise lutte contre les groupes armés en Ituri depuis longtemps. Ces interventions ont souvent envenimé la situation en raison de leur partialité et de leur violence, et cela se poursuit dans le cadre du conflit avec la CODECO³⁸. D'une part, l'armée est particulièrement mal vue par la population en raison de son passif dans la province. En effet, l'implication des FARDC dans des trafics lucratifs d'or et de bois est de notoriété publique et a été documentée depuis longtemps³⁹ :

- Soupçonnés de trafic de minerais et de bétail, plusieurs officiers en poste en Ituri dont deux généraux (Innocent Kabundi et Chiviri Hamuli) ont été rappelés à Kinshasa ces dernières années et le colonel Rambo Kahengere a été relevé de ses fonctions pour ventes de munitions⁴⁰ ;
- Le colonel Bonane Habarugira s'est singularisé en matière de criminalité au point d'être resté dans les mémoires locales comme un grand trafiquant d'or et comme le chef de gangs de voleurs

38. Sur les exactions des forces de sécurité congolaises sur la population, lire *Mise à jour sur la situation dans les territoires de Djuju, Irumu et Mahagi, province de l'Ituri, du 1^{er} mai au 31 décembre 2020*, Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme, janvier 2021.

39. Pour une analyse détaillée des commerces illicites des FARDC en Ituri, lire S. Spittaels et F. Hilgert, *Cartographie des motivations derrière les conflits : Province orientale*, IPIS, mars 2010, disponible sur : congomines.org ; et G. de Brier et H. Merket, *Projet pilote de monitoring de l'or artisanal à Mambasa, Ituri*, IPIS, septembre 2017.

40. A. Sungura, L. Kitonga, B. van Soest et N. Ndeze, *Violence and Instability in Ituri*, *op. cit.*

qu'il armait en puisant dans les stocks militaires⁴¹ ;

- Le racket de la population par les militaires (notamment par l'établissement de check-points sur les routes commerciales) est un phénomène habituel comme l'indiquent les nombreuses plaintes publiques par des notables et des élus⁴².

D'autre part, en raison de leur corruptibilité, des unités de l'armée congolaise sont parfois payées pour protéger certaines communautés et leurs biens (notamment le bétail des Hema) contre d'autres⁴³. De ce fait, la réputation de l'armée est particulièrement mauvaise chez les Lendu (dans la chefferie des Walendu Bindi, la population est actuellement très hostile au bataillon des FARDC). Loin d'apaiser les tensions intercommunautaires, les opérations de l'armée les exacerbent souvent. En outre, les collaborations intéressées entre miliciens et militaires ne sont pas rares et sont connues des communautés locales⁴⁴.

Le DDR au cœur des négociations de paix

Comme le conflit de 1999-2006 s'est achevé par des négociations avec les groupes armés et un DDR, la même démarche a été réactivée dans le cadre de la stratégie de stabilisation de l'Est de la RDC. Après le conflit de 1999-2006, les combattants des différentes milices bénéficièrent d'un DDR dont les paramètres étaient classiques : amnistie pour les crimes ordinaires, intégration dans l'armée et/ou réinsertion dans la vie civile (c'est-à-dire formation et versement d'un pécule). Dans l'Est congolais, au fil des années, le DDR est devenu une transaction normale et habituelle entre les milices et le gouvernement et occupe une place centrale dans les négociations de paix. Alors que le gouvernement du président Kabila avait mis fin à cette pratique et notamment à l'intégration dans l'armée après la rébellion du M23 en 2012, l'avènement du président Tshisekedi et sa visite à Bunia pour la fête nationale le 30 juin 2019, ont relancé

41. K. Büscher *et al.*, *Multi-Layered Security Governance as A Quick Fix? The Challenges of Donor-Supported Bottom-Up Security Provision in Ituri (DR Congo)*, Justice and Security Research Programme, Paper n° 33, juillet 2016.

42. « Mahagi : rien ne va entre Samy Aduango et le commandant FARDC à Djalasiga », *Bunia actualité*, 2 juillet 2020 ; « Mambasa : des militaires FARDC accusés de maltraitance de la population de Makumo », *La Voix de l'Ituri*, 4 janvier 2021.

43. « Djugu : le retour d'un commandant FARDC à la base d'un soulèvement populaire à LARGU », *Bunia actualité*, 26 juillet 2020.

44. Selon certaines sources locales, les militaires et les miliciens partagent souvent les mêmes check-points sur les routes pour extorquer ensemble de l'argent aux voyageurs. « Insécurité à l'Est de la RDC : le député Gratien Iracan exige des enquêtes sur la collaboration de certains officiers de l'armée et les miliciens », *La Voix de l'Ituri*, 8 janvier 2021.

l'espoir d'un nouveau DDR chez les miliciens qui serait une opportunité de financements gouvernementaux (prise en charge financière des miliciens pendant leur démobilisation, pécule de réinsertion, salaires pour ceux intégrant l'armée, etc.). Ainsi la FRPI a signé un accord de paix basé sur un nouveau DDR⁴⁵. En effet, après des négociations initiées en 2019, un accord de paix a été signé avec le leader de la FRPI (Adirodu Mbadu) le 28 février 2020 dans son fief à Gety, en présence de Gilbert Kankonde Malamba, Vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières. Comme les autres accords de DDR, celui-ci prévoit l'intégration des miliciens de la FRPI dans l'armée, la réinsertion communautaire de ceux qui n'iront pas dans l'armée et la mutation de la FRPI en parti politique⁴⁶.

Le DDR doit aussi jouer un rôle clé dans la sortie de conflit avec la CODECO. De 2018 jusqu'à l'été 2020, les initiatives de médiation et de dialogue intercommunautaire menées par le gouvernement provincial, les affaires civiles de la MONUSCO, l'Église (Commission Justice et Paix) et des ONG (Trocare, International Alert, etc.) n'ont pas permis de réduire la dynamique du conflit. Après plusieurs initiatives locales de paix infructueuses, la présidence a envoyé une délégation d'anciens chefs de guerre lendu (Germain Katanga condamné par la Cour Pénale Internationale, Ngudjolo Chui acquitté par la CPI, Floribert Ndjabu, responsable de l'ex-mouvement armé FNI, Pichu Iribi de la milice FRPI et Mateso Nyinga) pour convaincre les combattants de la CODECO de déposer les armes et mettre fin aux hostilités⁴⁷. À cette fin, la délégation mandatée par la présidence a fait miroiter la perspective d'un DDR rémunérateur aux combattants de la CODECO. La délégation des anciens seigneurs de guerre est parvenue à signer des « actes d'engagement » (pré-accords de paix) portant sur la trêve, la libre circulation des personnes, de leurs biens et de l'aide humanitaire, le cantonnement et le DDR avec cinq factions de la CODECO :

- l'Armée des révolutionnaires pour la défense du peuple congolais (ARDPC) ;

45. Dans le cadre de la stratégie de stabilisation, des discussions ont été engagées avec la FRPI en 2017. Des dialogues communautaires organisés par des ONG congolaises ont précédé les négociations directes entre la FRPI et le gouvernement avec le soutien de la MONUSCO. Ingebjørg Finnbakk, *Addressing Root Causes of Conflict: A Case Study of the International Security and Stabilization Support Strategy and the Patriotic Resistance Front of Ituri (FRPI) in Ituri Province, Eastern Democratic Republic of Congo*, mai 2019.

46. L'accord comprend une annexe entièrement consacrée au DDR. Pour le texte intégral de l'accord, lire « Accord entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) », *Le Phare*, 5 mars 2020.

47. Thomas Lubanga, l'ex-leader de l'UPC condamné par la Cour pénale internationale, a été reçu par le président Tshisekedi mais il n'a pas été associé à cette délégation uniquement composée d'anciens seigneurs de guerre lendu.

- la Force pour la défense de la balkanisation du Congo (FDBC) ;
- l'Union des révolutionnaires pour la défense du peuple Congolais (URDPC) ;
- l'Armée de libération du Congo (ALC) qui est issue de la chefferie des Walendu Tatsi ;
- les miliciens de la CODECO de la chefferie de Walendu Djatsi.

À l'inverse de ces factions, les Sambaza (une autre faction de la CODECO) refusent toujours la négociation. En outre, le retour sur la scène politique iturienne d'anciens chefs de guerre lendu (dont certains étaient en prison à Kinshasa) a provoqué l'ire de la communauté hema. Leur association Ente a déposé plainte contre certains d'entre eux pour leur rôle dans le précédent conflit.

Les DDR en Ituri : faux départ et jeu de dupes

Alors que le DDR de la FRPI est déjà compromis, certains miliciens de la CODECO réclament leur DDR avec impatience. La préparation du DDR négocié avec la FRPI a pris plusieurs mois et celui-ci est déjà remis en cause. Alors qu'il devait débuter le 30 septembre 2020, il a finalement débuté le 31 octobre. Avec l'appui de la MONUSCO, le gouvernement a établi trois sites pour le désarmement et la démobilisation des miliciens de la FRPI : les villages de Karatsi, Azita et Kazana en chefferie de Walendu Bindi. En décembre, un quatrième site a été établi à Kamatshi toujours dans la même chefferie.

Précantonnés depuis le 12 août 2019 à Azita, certains miliciens de la FRPI ont attendu le démarrage effectif du DDR et leur prise en charge par le gouvernement puis sont retournés en brousse⁴⁸. Après plusieurs retards, le DDR de la FRPI a été inauguré officiellement le 31 octobre 2020 à Karatsi mais seule une poignée de combattants se sont mobilisés, sur plus de 1 000 attendus, avec une dizaine d'armes. Trois semaines après le lancement du DDR, celui-ci était déjà à l'arrêt et la communauté locale subissait une très forte insécurité due à la concentration des miliciens sans prise en charge⁴⁹. Par ailleurs, le 16 novembre, des miliciens de la FRPI ont tué un soldat congolais. Jusqu'à présent, la FRPI continue son brigandage dans le sud du

48. « RDC : le processus de désarmement des FRPI n'avance plus », *Radio France Internationale*, 12 septembre 2020. « RDC : en Ituri, le retour à la paix se fait attendre », *Le Monde*, 11 septembre 2020.

49. « Irumu : cri de détresse des forces vives de Walendu Bindi face au blocage du processus de démobilisation des miliciens de la FRPI », *La Voix de l'Ituri*, 24 novembre 2020.

territoire d'Irumu et le gouvernement a déclaré que le DDR était suspendu en raison du comportement de la FRPI⁵⁰.

S'il n'y a pas encore eu de préparatifs pour le DDR des factions de la CODECO, en revanche les promesses de prise en charge financière ont été faites et ont motivé la signature des actes d'engagement. Là aussi la concrétisation de ces promesses tarde et suscite l'impatience des signataires des accords. Ainsi, les combattants de l'ALC ont fait irruption à Bunia au début du mois de septembre 2020 pour réclamer la mise en œuvre de l'acte d'engagement, dont leur prise en charge financière, et la libération de certains des leurs détenus à la prison de Bunia⁵¹. Ils n'ont finalement abandonné la ville qu'après avoir reçu de l'argent des autorités et se sont retirés dans une localité à quelques kilomètres de Bunia (Ezekere). Leur « installation » à Ezekere était présentée par les autorités comme un précantonnement en attendant le démarrage du DDR mais, faute de prise en charge, ils multiplient les actes de brigandage à partir de cette localité et ont même affronté les militaires congolais les 18 et 19 décembre 2020.

La lenteur de mise en œuvre des accords de DDR relève de nombreux facteurs qui les discréditent depuis longtemps en RDC et se retrouvent aujourd'hui dans la situation en Ituri :

- l'absence de suivi financier du gouvernement ;
- le détournement des fonds affectés au DDR ;
- la surenchère des revendications financières des groupes armés (par exemple, la FRPI a exigé le paiement de trois mois de « primes ») ;
- la fragmentation des groupes armés pour multiplier la captation des financements comme on peut le voir actuellement avec les factions locales de la CODECO qui sont apparues depuis l'ouverture des négociations par la délégation présidentielle.

Pour les deux parties (le gouvernement et les milices), le DDR n'est qu'une transaction politique et financière temporaire qui permet aux groupes armés de recevoir de l'argent et aux autorités d'obtenir un succès symbolique. Les miliciens ont l'habitude d'entrer et de sortir de l'armée, ils savent que la soi-disant réinsertion communautaire équivaut en fait au retour à la pauvreté villageoise et les autorités congolaises conçoivent le DDR comme une façon d'acheter la paix. Le DDR ne constitue pas une sortie pérenne du conflit mais l'élément clé du cercle vicieux qui fait de la violence milicienne un moyen de gagner sa vie. Ainsi, les miliciens ont-ils

50. « Ituri : des miliciens de la FRPI multiplient des exactions contre la population civile au sud d'Irumu », *Radio Okapi*, 24 novembre 2020.

51. « RDC : l'incursion de miliciens Codeco à Bunia questionne le processus de démobilisation », *Radio France International*, 7 septembre 2020.

l'habitude d'évoluer entre plusieurs activités et statuts dans le cadre d'une stratégie opportuniste de survie⁵² (miliciens, paysans, militaires, etc.). Force est de reconnaître que les leçons tirées de l'évaluation du précédent DDR (2004-2006) n'ont pas été retenues⁵³ et que ce sont les communautés locales qui subissent les conséquences violentes du rassemblement de miliciens dans des localités pour un DDR qui ne se matérialise pas.

Inclusivité politique au niveau provincial

Sur le plan politique, dans un contexte de tension entre le gouvernorat et l'assemblée provinciale, le conflit avec la CODECO est instrumentalisé par les nombreux adversaires du gouverneur Bamanisa et cela l'a conduit à améliorer l'inclusivité de son gouvernement. Ses opposants mettent en cause son incapacité à gérer la crise et forment un groupe comprenant notamment Samy Adubangou (un Alur candidat malheureux du FCC à la dernière élection du gouverneur⁵⁴), les hommes politiques bira qui estiment avoir été négligés dans la répartition du pouvoir provincial et le président du G5-A.

Au niveau provincial, bien que la répartition des postes entre Lendu et Hema soit très équilibrée⁵⁵ et que même des autochtones comme les Nande disposent de représentants politiques (il y a un député national et un député provincial d'origine nande en Ituri), le gouvernorat de Jean Bamanisa élu en 2019 a débuté par une crise politique. Le gouverneur a été destitué par l'assemblée provinciale à la fin de l'année 2019 pour mauvaise gestion. Lui étaient reprochés l'opacité dans la gestion de fonds du gouvernement central en faveur des déplacés de Djugu, l'achat de dix véhicules à la police pour un montant exorbitant, la vente des lingots d'or confisqués par la justice militaire au profit de l'État congolais, le manque d'entretien des routes, etc. La majorité des députés provinciaux ont voté une motion

52. L'évolution circulaire des miliciens qui ont bénéficié de DDR a été mise en évidence par plusieurs études : K. Vlassenroot, E. Mudinga et J. Musamba, « Navigating Social Spaces: Armed Mobilization and Circular Return in Eastern DR Congo », *Journal of Refugee Studies*, septembre 2020 ; S. Perazzone, « Reintegrating Former Fighters in the Congo: Ambitious Objectives, Limited Results », *International Peacekeeping*, 2017.

53. *Processus DDR en Ituri : succès, faiblesses et perspectives*, IKV Pax Christi & Réseau Haki na Amani, juin 2008.

54. Alors que le conflit fait rage, l'Ituri a connu sa première crise politique en tant que province à la fin 2019. Jean Bamanisa Saidi affilié au FCC a été mis en minorité par des députés provinciaux en novembre 2019 mais leur motion de défiance a été invalidée par la cour constitutionnelle au début de 2020.

55. Par exemple, le président de l'assemblée provinciale est d'origine lendu et le gouverneur est d'origine hema.

de défiance mais la procédure a été annulée par la cour constitutionnelle au début de l'année 2020⁵⁶.

L'élite bira a profité du conflit avec la CODECO et de la vulnérabilité politique du gouverneur pour se plaindre de leur marginalisation dans l'arène politique provinciale. Le gouverneur a répondu à leur revendication en nommant en mai 2020 Emmanuel Bahati Kukwebo, un Bira membre du CUC, dans son gouvernement en tant que ministre provincial des Mines, Pétrole et Électricité. Par ailleurs, du fait de son métissage hema par sa mère, le gouverneur est considéré avec suspicion dans les milieux lendu. Beaucoup estiment que son approche du conflit est biaisée et certaines de ses décisions alimentent cette défiance ethnique. Son arbitrage dans le conflit coutumier qui troublait la chefferie de Walendu-Bindi dans le territoire d'Irumu au profit de Fidèle Mugaliema Bagaduna a fait polémique dans les cercles lendu locaux⁵⁷.

56. « Province de l'Ituri : L'Assemblée provinciale destitue le gouverneur Bamanisa », *Radio Okapi*, 21 novembre 2019. « RDC : La Cour constitutionnelle réhabilite Jean Bamanisa, plus de deux mois après sa déchéance au gouvernorat de l'Ituri », *Actualité.cd*, 7 février 2020.

57. « Irumu : Intronisation d'un nouveau chef de la chefferie de Walendu Bindi, la famille régnante introduit le recours », *La Voix de l'Ituri*, 9 juin 2020.

Les racines intactes de la conflictualité

La résilience de la FRPI et surtout la résurgence du conflit interethnique historique dans les mêmes conditions qu'avant démontrent le caractère partiel et temporaire de la paix qui a régné en Ituri de 2007 à 2017. Le conflit entre Lendu et Hema a repris exactement dans sa zone d'origine (la chefferie des Walendu Pitsi dans le territoire de Djugu), pour les mêmes raisons, avec les mêmes méthodes et selon la même dynamique ethno-territoriale. Ces similarités entre 1999 et 2017 mettent en lumière le fait que les tentatives de résolution des conflits armés en Ituri n'ont pas supprimé les causes de la conflictualité, et ce malgré 20 ans de présence internationale dans cette province.

Dès après le conflit de 1999-2006, la concurrence autour des ressources foncières et le secteur extractif aurifère informel ont été identifiés comme des facteurs centraux de l'économie politique des conflits en Ituri⁵⁸. Or, dans ces deux domaines, les tentatives de transformation et de consolidation de la paix initiées par les acteurs internationaux ont échoué et l'analyse de la configuration politico-économique postconflit a fait défaut.

Le problème foncier : traiter les effets au lieu des causes

Si les acteurs internationaux (en particulier l'ONU) ont dans un premier temps négligé la dimension foncière du conflit iturien⁵⁹, ils en ont pris conscience après la fin du conflit et l'ont intégrée progressivement dans leurs interventions de consolidation de la paix. Après 2007, les dépossession et accaparements fonciers qui donnaient lieu à des violences locales sont apparus comme le principal facteur de relance du conflit communautaire et donc le principal risque pour le maintien de la paix dans le district. Un travail d'analyse du problème foncier dans l'Est de la RDC et en particulier en Ituri a été conduit par des ONG spécialisées dans le *peacebuilding*. Ces études ont permis

58. Congo : quatre priorités pour une paix durable en Ituri, International Crisis Group, 13 mai 2008.

59. T. Vircoulon, « The Ituri Paradox: When Armed Groups Have a Land Policy and Peacemakers Do Not », in *The Struggle over Land in Africa: Conflicts, Politics & Change*, Ward Anseeuw and Chris Alden, *op. cit.*

d'établir une typologie et une quantification des conflits fonciers et d'en avoir une vision précise et locale grâce à un travail de recherche au niveau des terroirs ethniques que sont les chefferies⁶⁰.

Face à l'impossibilité d'un règlement juridique des conflits fonciers⁶¹, les acteurs internationaux ont privilégié des solutions alternatives pour les réguler et le renforcement des capacités de l'administration foncière. Ainsi dès 2007, l'Union européenne a suscité la création d'une Commission foncière de l'Ituri (CFI) qui avait pour objectif d'apporter une « solution rapide » aux conflits fonciers, d'organiser des médiations et de publiciser la loi foncière en incorporant en son sein plusieurs catégories d'acteurs du foncier⁶². Le projet de commission fut lancé en 2007 mais les obstacles politiques retardèrent son opérationnalité jusqu'au début 2009. La CFI est parvenue à devenir viable (elle existe toujours en 2020) mais il n'existe pas de bilan disponible de son action.

Pour pallier la faiblesse des structures administratives et coutumières de gestion du foncier, des ONG et l'ONU-Habitat ont proposé de résoudre les litiges fonciers par le recours à des mécanismes communautaires de règlement des conflits. Elles ont mis en place des comités locaux de médiation qui ont comme atouts d'utiliser les normes sociales, les mécanismes communautaires⁶³ et le langage des parties prenantes. Cette approche des conflits par le bas est efficace dans le cas de litiges fonciers entre deux parties de même statut social, économique ou politique mais beaucoup moins lorsqu'il y a des écarts de pouvoir significatifs entre les protagonistes du litige. Les médiations locales foncières ont été particulièrement utilisées pour faciliter le retour des personnes déplacées par le conflit dont les habitations et les champs étaient confisqués par de nouveaux occupants⁶⁴. Parmi les acteurs de la société civile, le réseau *Haki na Amani* (en swahili pour le droit à la paix) créé pendant le conflit en 2002 a été le premier à mettre

60. Les études pionnières ont été réalisées par deux ONG puis elles ont été complétées par les travaux de l'ONU-Habitat. Voir *Conflits fonciers en Ituri, poids du passé et défis pour l'avenir*, IKV Pax Christi & Haki na Amani, *op. cit.* ; *Terre, pouvoir et identité, Les causes profondes des violents conflits dans l'est de la République démocratique du Congo*, International Alert, 2010 ; *Conflits fonciers en Ituri*, Justice Plus, 2017. *Une analyse de l'économie politique du secteur foncier à l'Est de la RDC*, ONU-Habitat, 2019.

61. Le constat général était alors que le règlement juridique des conflits fonciers était entravé par les contradictions et incohérences de la législation foncière congolaise et par un système judiciaire en ruines et corrompu dont les procès ressemblaient à des enchères entre parties. Loin de réguler les problèmes fonciers, le système judiciaire local joue le rôle de chambre d'enregistrement des rapports de force entre les parties en conflit. Voir F. Liégeois et T. Vircoulon, *Violences en brousse : le « peacebuilding » international face aux conflits fonciers*, Note de l'Ifri, Ifri, février 2010.

62. *Ibid.*

63. Le « barza », mode traditionnel de discussion communautaire, a souvent été utilisé pour ces médiations locales.

64. Bulletin foncier n° 2, ONU-Habitat & HCR, 2010.

en place des comités locaux de médiation incluant des femmes. Grâce à d'autres ONG, cette pratique continue dans le conflit actuel. Elle permet à la population de faire entendre sa voix et constitue un relais pour le dialogue avec les groupes armés.

À partir de 2010, l'ONU-Habitat a développé un programme pour l'Ituri et le Nord-Kivu qui incluait la prévention des conflits fonciers, le renforcement des capacités de l'administration foncière et une réforme foncière qui institutionnaliserait des mécanismes de régulation des conflits fonciers. Malheureusement, bien qu'une Commission nationale de la réforme foncière ait été créée, l'idée d'une réforme foncière a rencontré une forte opposition de la part de ceux qui dominent le secteur et la volonté politique de prendre en charge les problèmes fonciers à l'est du pays continue à faire défaut.

Ces initiatives des bailleurs visaient à appuyer ou créer des dispositifs de gestion des conflits fonciers mais, hormis la réforme foncière, ces initiatives ne visaient pas les causes de la conflictualité foncière qui sont restées intactes : pression démographique, marginalisation foncière sur base ethnique, régime foncier basé sur un pluralisme juridique confus, absence d'une autorité administrative intègre de gestion du foncier, etc. De 2007 à 2017, il n'y a pas eu de progrès significatif du cadastrage des terres et, en l'absence de clarification du régime foncier, le climat d'incertitude juridique autour de la propriété n'a pas été dissipé. Malgré les interventions des acteurs internationaux, la gouvernance foncière n'a pas changé. De ce fait, en 2020, la terre reste la principale source de conflit identifiée par les Ituriens lors de consultations communautaires et, en sus du territoire de Djugu, les tensions foncières sont manifestes dans d'autres zones.

Le sud de l'Ituri (territoires de Mambasa et d'Irumu) connaît ainsi une montée des tensions foncières liée aux migrations en provenance du Nord-Kivu. Après les immigrés anciens (les Nande qui s'installent en Ituri depuis plusieurs décennies), les Banyabwisha (des Hutus en provenance de la chefferie de Bwisha dans le Rutshuru au Nord-Kivu) et les Bakonzo sont les nouveaux migrants. Les Banyabwisha sont des agriculteurs en quête de terres arables. Les conflits intercommunautaires et la marginalisation foncière les ont conduits à migrer d'abord dans le territoire de Beni puis dans le sud de l'Ituri à partir de 2012 (notamment dans les chefferies de Boga, Tchabi et Mitego). Cette nouvelle immigration crée des tensions foncières entre les Nyali et les Banyabwisha avec la formation de milices communautaires. De plus, des éleveurs étrangers pénètrent par l'est et par l'ouest en Ituri à la recherche de pâturages : les éleveurs ougandais appelés « Bakonzo » viennent de l'est et traversent la rivière Semliki, et les éleveurs Mbororo viennent de l'ouest (le Haut Uélé) depuis 2019. En réaction le gouverneur vient de créer une

commission chargée d'identifier les populations migrantes dans le sud de l'Ituri alors que beaucoup d'Ituriens réclament leur rapatriement dans leur milieu d'origine⁶⁵.

Le territoire de Mahagi, qui est le plus densément peuplé, connaît de nombreux conflits de limites entre chefferies. L'un d'eux a dégénéré début 2020, entre la chefferie de Djukots (Alur) et Walendu Watsi (Lendu) en territoire de Mahagi. Des consultations intercommunautaires soutenues par la MONUSCO ont été organisées en février à Kambala et Kpandroma afin de garantir la coexistence pacifique entre les communautés Alur et Lendu.

L'échec de la tentative de réindustrialisation du secteur aurifère

Tel qu'il est structuré depuis des décennies, le secteur aurifère est une des sources de conflit en Ituri. Avec la libéralisation du secteur minier en 1981 et l'effondrement graduel de l'entreprise publique détentrice des droits miniers en Ituri (la Société des mines d'or de Kilo-Moto, SOKIMO), les gisements aurifères sont passés *de facto* sous le contrôle de l'élite locale (notables, chefs traditionnels, politiciens et hommes d'affaires locaux) et ils ne sont exploités que de manière artisanale. La commercialisation de la production se fait essentiellement par contrebande avec l'Ouganda.

Selon le recensement d'une ONG, il y a environ 800 sites miniers artisanaux mais les estimations du nombre d'orpailleurs dans la province varient du simple au double : entre 60 000 et 150 000⁶⁶. Les chantiers artisanaux existent dans tous les territoires de l'Ituri mais les territoires de Djugu, Irumu et Mambasa abritent les principaux⁶⁷. Le conflit de 1999-2006 a permis l'entrée de l'armée et des milices dans ce secteur économique. Ces acteurs prélèvent une part des profits de l'exploitation aurifère artisanale. Dans ce contexte dominé par l'orpaillage artisanal et le contrôle armé de certains sites, des filières de contrebande d'or se sont organisées avec l'Ouganda. Ces filières comprennent des responsables des armées congolaise et ougandaise ainsi que des commerçants étrangers (les familles

65. « Migrants Hutus et « Bakonzo » en Ituri : Bamanisa insiste sur l'identification pour permettre de savoir les vraies causes de leur présence », *MediaCongo.net*, 20 septembre 2020, disponible sur : www.mediacongo.net.

66. *Un avenir en or en Ituri ? Quel futur pour l'exploitation aurifère en Ituri ?* IKV Pax Christi & Haki na Amani, août 2012 ; *Étude sur l'orpaillage et l'utilisation du mercure dans l'exploitation minière artisanale en Ituri*, IPIS & AEMAPRI, mai 2018.

67. Le plus grand site minier se trouve à Mongwalu (la concession 40) dans le territoire de Djugu.

indiennes Lodia, Vaya et Bhimji basées à Kampala), locaux (notamment Nandé) et des notables (chefs traditionnels⁶⁸). Ces filières de contrebande ont persisté jusqu'à présent faute de contrôle effectif du commerce de l'or.

La gouvernance défaillante du secteur aurifère le rend conflictogène au même titre que le secteur foncier. Le recensement précédemment cité répertoriait 612 conflits dans 368 sites miniers et établissait la catégorisation suivante : conflits entre orpailleurs, entre les orpailleurs et le propriétaire, entre le propriétaire de site et le propriétaire de terrain, la communauté ou le particulier, entre les entités administratives au sujet de la localisation du site minier. Par ailleurs, depuis des années, plusieurs groupes armés et forces de sécurité ont la mainmise sur certains sites miniers. À titre d'exemple, on peut citer les Maï-Maï Simba et les FARDC dans le territoire de Mambasa et la FRPI, les FARDC et la police dans la zone d'extraction d'or de Bavi dans le territoire d'Irumu.

Toutefois, la conflictualité minière reste de basse intensité. Les conflits entre communautés pour le contrôle de sites miniers informels restent marginaux. Les luttes entre groupes armés pour le contrôle de sites aurifères artisanaux mettent aux prises les Mai-Mai Simba et les Mai-Mai Kumu à la frontière de l'Ituri et de la Tshopo dans le territoire de Mambasa qui compte plus de 300 chantiers miniers artisanaux de 600 à 1 000 exploitants ou plus. Ces luttes entre groupes Maï-Maï ont lieu dans les marges forestières de l'Ituri et n'ont pas d'impact au-delà. Les FARDC interviennent dans ces luttes entre groupes Mai-Mai généralement pour prendre le contrôle de certains sites aurifères. Le leader des Maï-Maï Simba, Morgan, a été exécuté par les FARDC en 2014.

Après le conflit de 1999-2006, deux types d'initiatives ont été promus par les acteurs internationaux dans le secteur minier en Ituri :

- une meilleure régulation de l'artisanat minier et de ses pratiques ;
- la réindustrialisation d'une concession.

Après plusieurs diagnostics du secteur aurifère, des grandes entreprises industrielles (Anglo-Gold Ashanti dit AGK, Loncor, Kilo Goldmines et Mwanafrica) se sont intéressées au potentiel minier de la province. Seule AGK est passée de la phase d'exploration à la phase d'exploitation. Après le conflit, AGK qui avait signé un contrat de partenariat avec la SOKIMO (86,22 % des parts pour AGK et 13,78 % pour la SOKIMO) a décidé de relancer l'exploitation industrielle de la

68. G. Mthembu-Salter, *Commerce et exportation de l'or à Kampala*, Ouganda, OCDE, 9^e Forum sur les chaînes d'approvisionnement en minerais responsables, Paris, France, 4-6 mai 2015.

concession 40. Bien que des travaux aient été réalisés de 2010 à 2013, confrontée à la résistance des creuseurs artisanaux, au double jeu des autorités et à des difficultés financières, AGK a fini par renoncer à ce projet en 2013⁶⁹. Le 27 février 2015, AGK a cédé ses parts sociales dans ce partenariat à FIMOSA, un consortium enregistré dans les îles Seychelles et détenu par Guy-Robert Lukama, ex-représentant de AGK à Kinshasa. En 2015, FIMOSA a créé la société de droit congolais Mongwalu Gold Mines (MGM). En quête d'un partenaire industriel, MGM s'est engagé dans un partenariat avec Vector Resources Limited, une société basée en Australie, qui s'efforce de lever des fonds pour la remise en exploitation de la mine Adidi-Kanga à Mongwalu. Le partenariat actuel attribue 60 % des parts sociales à Vector Resources, 26,22 % à FIMOSA/MGM et 13,78 % à SOKIMO⁷⁰. Dans les documents de la société, l'horizon de production affiché est 2022 mais, dans le contexte de récession mondiale, cela paraît peu réaliste. En conséquence, l'entrée d'un acteur industriel dans le secteur minier iturien dominé par la production artisanale et la réindustrialisation du principal gisement aurifère ont échoué et le dernier projet en date semble très hypothétique. En revanche, depuis une dizaine d'années, des sociétés chinoises pratiquant l'exploitation semi-industrielle se sont installées dans la province (notamment dans le territoire de Mambasa) avec des autorisations plus ou moins légales de la SOKIMO et d'officiers de l'armée⁷¹. Elles opèrent comme des flibustiers en pratiquant un orpillage semi-mécanisé ravageur pour l'environnement et elles paient un lourd tribut au banditisme local. À ce titre, il convient de noter que la direction de la SOKIMO contribue à faire régner le désordre dans son domaine aurifère en accordant des droits contradictoires et en s'engageant dans des partenariats illégaux (AJN Resources et Kodo Resources) avec l'aval du ministère des Mines. Augustin Mpela wa Kindombe, directeur général ad intérim de la SOKIMO, a été mis en cause à plusieurs reprises⁷².

Dans le cadre de l'initiative de l'OCDE pour réguler le commerce de l'or⁷³, certaines ONG ont tenté non pas de formaliser le secteur minier artisanal mais de former les orpailleurs à de meilleures

69. Sur les problèmes d'insertion locale de AGK à Mongwalu, lire *Rapport minier Mongwalu : dans l'attente d'une suite favorable*, Cadre de concertation de la société civile de l'Ituri sur les ressources naturelles, septembre 2015.

70. *Investor Presentation, Adidi Kanga acquisition completion*, Vector Resources, mars 2019.

71. « RDC : nouvelle vague d'arrestations de trafiquants chinois dans les mines d'or », *France Info*, 9 avril 2018, disponible sur : www.francetvinfo.fr.

72. Pétition des travailleurs de la SOKIMO, Bunia, 3 mars 2020.

73. « OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from Conflict-Affected and High-Risk Areas », OCDE, avril 2016.

pratiques⁷⁴. Leurs efforts ont porté notamment sur l'amélioration des pratiques productives sur le plan environnemental (arrêt de l'utilisation du mercure par exemple) et sur la légalisation de la commercialisation de l'or. Elles ont ainsi essayé de convaincre les producteurs de vendre leur or à des négociants officiels, i.e agréés par les autorités, afin de désinformaliser le commerce de l'or et de le rendre plus traçable. Ces initiatives ont permis à certaines coopératives de se structurer comme la Coopérative de développement des exploitants miniers artisanaux (CODEMA) mais, s'il y avait seize coopératives minières agréées dans la province en 2017, seules deux possédaient des zones d'exploitation artisanale officielles. Force est de reconnaître que le secteur minier artisanal reste massivement informel et que les pratiques de mauvaise gouvernance (droits de propriété incertains ou absents, contrebande, extorsion par les miliciens et les militaires, captation des profits par les grands négociants, etc.) n'ont pas changé.

Une lacune : la compréhension de la configuration politico-ethnique post-conflit

L'analyse de l'économie politique du conflit de 1999-2006 s'est focalisée sur les deux secteurs conflictogènes précités mais elle n'a pas interprété la nouvelle configuration politique et économique issue du conflit. La relation entre les Hema et les Lendu n'a pas été modifiée par la guerre. Malgré leurs pertes, les grands concessionnaires hema ont réussi à conserver leur position dominante dans la province aux niveaux politique et économique. Les Lendu ont donc continué à se percevoir en situation d'infériorité bien qu'ils aient été très correctement intégrés dans le système politique provincial. En revanche, un nouvel acteur a émergé du conflit de 1999-2006 : les hommes d'affaires d'origine alur et lugbara. Basés dans le territoire d'Aru, ces derniers ont largement profité de l'intense contrebande à la frontière terrestre avec l'Ouganda et continuent de prospérer⁷⁵. Cette nouvelle élite commerçante concurrence les autres grands commerçants de l'Ituri d'origine hema et nande.

74. IPIS a travaillé dans le territoire de Mambasa pour y améliorer l'orpaillage artisanal qui se pratique dans cette zone forestière. *Projet pilote de monitoring de l'or artisanal à Mambasa, Ituri, IPIS, septembre 2017* et *Étude sur l'orpaillage et l'utilisation du mercure dans l'exploitation minière artisanale en Ituri, IPIS/Voix du Congo, 23 juillet 2018*.

75. K. Titeca, « Pouvoir et commerce : L'Ouganda et le commerce transfrontalier avec la RDC et le Soudan » in S. Marysse, F. Reyntjens et S. Vandeginste, *L'Afrique des Grands Lacs: annuaire 2009-2010*, Paris, L'Harmattan, p. 371-404, disponible sur : www.researchgate.net.

Conclusion

Bien qu'un diagnostic approfondi ait informé les acteurs internationaux et défini des priorités d'intervention après la fin du conflit de 1999-2006⁷⁶, la politique de consolidation de la paix appliquée en Ituri a souffert d'une grande faiblesse : l'absence de réponses structurelles aux problèmes de la gouvernance foncière et minière. Les actions de consolidation de la paix n'ont fait qu'effleurer la surface des problèmes.

Les efforts de transformation du secteur minier aurifère (dont faisait partie le projet de relance de l'exploitation industrielle de la concession 40) ont été extrêmement timides et ont reposé essentiellement sur un acteur industriel privé qui a fini par se retirer. Cela s'explique en grande partie par la focalisation des organisations internationales sur les 3 T et donc sur les provinces de production (le Nord et Sud Kivu). Avec raison, l'or a été considéré comme un minerai dont la régulation était plus complexe que les 3 T et les efforts d'application des directives de l'OCDE n'ont pas concerné l'Ituri. L'échec du projet d'industrialisation de AGK qui aurait pu impulser une formalisation et une réorganisation du secteur artisanal a consacré le maintien d'une gouvernance minière prédatrice et opaque entretenue par la direction de la SOKIMO, le ministère des Mines et les notables locaux. Grâce à l'absence de changement dans le secteur minier artisanal, les milices et les FARDC disposent toujours de leurs ressources économiques⁷⁷.

Bien que pleinement conscients et informés du rôle essentiel de la mauvaise gouvernance foncière dans la conflictualité iturienne, les acteurs internationaux ont mis en place un traitement des effets et non des causes (pression démographique, régime foncier incertain et confus, inégalité socio-économique entre Lendu et Hema, etc.). En l'absence de progrès sur le front de la gouvernance, l'Ituri reste prisonnière du cercle vicieux de la conflictualité qui a été identifié dans de nombreuses régions d'Afrique⁷⁸.

76. « Congo : quatre priorités pour une paix durable en Ituri », International Crisis Group, 13 mai 2008.

77. Dont fait aussi partie le secteur du bois : IKV Pax Christi Pays-Bas, Exploitation du bois, paradoxe de la pauvreté et conflits dans le territoire de Mambasa (Ituri, Nord-Est de la RDC), 2008.

78. F. Gaulme, « Conflits d'Afrique subsaharienne : l'éternel retour ? », *Afrique contemporaine*, 2018/3, p. 39 à 50.



27 rue de la Procession 75740 Paris cedex 15 – France

Ifri.org